



## BULLETIN D'INFORMATION 2019 - N° 6 du 11/04/2019

### Extension de l'AMM du produit Termidor SC Référentiel de certification protection et traitement du Bâti contre les termites souterrains

Nous vous informons de l'extension de l'AMM du produit Termidor SC certifié CTB-P+ pour les traitements curatifs termite :

- sur les cibles Heterotermes et Coptotermes
- pour les usages suivants : injection horizontale dans les murs à une dose de 5 litres par mètre et/ou à 45° dans les murs à une dose de 5 litres par mètre

[https://www.anses.fr/fr/system/files/TERMIDORSC\\_BC-HX040576-10\\_NA-MIC\\_D.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/TERMIDORSC_BC-HX040576-10_NA-MIC_D.pdf)

Pièce jointe : Référentiel de certification protection et traitement du Bâti contre les termites souterrains

**CHAMBRE SYNDICALE 3D**

***Désinfection, Désinsectisation et Dératization***

Maison de la Mécanique - 39/41 rue Louis Blanc – CS30080 - 92038 LA DEFENSE CEDEX  
Tél. 01 43 34 76 20 – Fax. 01 43 34 76 18 – e-mail. [secretariat@cs3d.info](mailto:secretariat@cs3d.info) – Site Internet. [www.cs3d.info](http://www.cs3d.info)